

Il nous a donné de la situation un exposé grave,—ce n'est pas trop dire, je pense. Je n'abuserai pas du temps de la Chambre en m'arrêtant à ce qu'il a dit: nous nous souviendrons sans doute des points saillants de ses propos.

Il nous a dit que nos dépenses avaient atteint le chiffre colossal de 2,400 millions de dollars et que nulle réduction n'était possible. En second lieu, il a déclaré que nous avions un excédent qui n'en était réellement pas un, un excédent qui disparaîtrait effectivement en un clin d'œil. En troisième lieu, il nous a rappelé que nous étions encore au sommet d'une grande vague de prospérité qui dure depuis cinq ans, ou du moins que nous n'avions pas commencé la descente. On peut donc, je crois, écarter la première raison invoquée pour ne pas accepter l'amendement du chef de l'opposition. Personne ne soutiendra sérieusement qu'on devrait accepter cette raison.

La deuxième raison qu'on aurait pu invoquer c'est qu'il n'y avait rien à faire, qu'aucun organisme de l'extérieur ne pourrait aider. Cette raison ne tient pas davantage. Elle est sans valeur, tout d'abord, du point de vue du bon sens. Aucune personne sensée ne prétendra que la situation est tellement bonne qu'on ne saurait l'améliorer; et le ministre des Finance moins que tout autre ne l'affirmera, car il est modeste. Cependant, la politique oblige parfois les gens à faire croire qu'ils sont omniscients, même s'ils ne sont pas de cet avis. Du moins le Gouvernement ne peut prendre cette attitude, car dans le cas de l'Office du film, il a fait exactement ce que nous proposons en ce moment.

Cet après-midi le ministre a essayé d'établir une distinction entre ce cas et notre proposition, mais il n'a pas obtenu grand succès, à mon avis. De fait, je crois qu'il y a très mal réussi. Il est bon de se rappeler que ce n'est rien de nouveau, car en 1918 nous avons eu recours à une société commerciale pour nous aider à résoudre certaines difficultés résultant de l'application de la loi du service civil. Il y a trois ans nous avons retenu les services d'une société commerciale éminente. Le bon sens exige que nous puissions obtenir de l'aide de l'extérieur.

De fait, qu'a répondu le ministre? Sa réponse m'a bien déçu. Peu après qu'il eut prononcé son discours à la radio, il y a une couple de semaines, la *Gazette* a publié un article qui qualifiait le ministre de très raisonnable. Mais je crains qu'il n'ait eu ensuite de mauvaises fréquentations. Le premier ministre (M. St-Laurent) nous a dit, cet après-midi que le ministre avait frayé avec le conseil des ministres et que c'était leur opinion qu'il exprimait cet après-midi.

Il me semble qu'au lieu de traiter cette question, ainsi qu'elle devrait l'être, je crois comme un sujet d'intérêt public, il a préféré la traiter uniquement comme une question de parti. Il a donné à entendre que nous n'étions pas justifiés de créer un organisme de l'extérieur. Il a dit que c'était la fonction de l'opposition. Puis, il a ajouté que nous devrions en venir aux faits, au comité des comptes publics. Vu que ce comité n'a commencé ses séances qu'hier, je crois qu'il a montré un peu de hâte. En outre, il a déclaré: "Nous sommes en droit de nous attendre que le Parlement accomplisse la besogne que le public lui confie en élisant des députés en cette enceinte".

Le ministre me permettra de lui signaler avec bienveillance,—comme dirait le ministre du Travail (M. Mitchell),—qu'en prétendant que les membres du Parlement pourraient le faire, eussent-ils l'intelligence d'un Churchill, la patience d'un Attlee ou de tout homme infiniment patient qu'on puisse imaginer, il ne tient pas compte des réalités. Il nous serait impossible d'accorder à la question, de façon continue et systématique, l'attention nécessaire.

D'ailleurs, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit dans la proposition que renferme le projet d'amendement soumis par le chef de l'opposition. Je m'en tiendrai à ce seul point laissant de côté toute critique du Gouvernement. Le ministre a voulu voir dans la proposition un blâme, alors que son auteur l'a présentée comme une proposition pratique qu'on pourrait étudier en toute objectivité. Une observation en passant. A propos des paroles que le ministre a prononcées cet après-midi, il serait certes possible d'améliorer la façon dont on renseigne les députés, mais il n'en reste pas moins que, même si elle obtenait tous les renseignements qu'on pourrait lui communiquer et si elle multipliait son travail et ses efforts, la meilleure opposition au monde ne pourrait réaliser ce qu'il est proposé d'accomplir dans le projet d'amendement à l'étude. Cette tâche exige un personnel ayant reçu une formation technique, des gens possédant diverses aptitudes et surtout, des gens pouvant y consacrer de longues périodes.

Voyons ce qui se produirait dans le monde des affaires en une telle conjoncture. On s'imagine facilement ce qui arriverait, si l'administrateur délégué se présentait à l'assemblée annuelle en disant: "Nos dépenses s'établissent à tant et nous ne pouvons les abaisser; nos recettes, qui se chiffrent par tant, nous laissent une marge de bénéfice dérisoire. Nous traversons une période exceptionnellement prospère, mais nous aurons vraiment de la veine, si elle se prolonge."